



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)**

**Réalisation d'une étude relative  
aux jeunes dits « incasables »**

**N°DGCSSD22015**

Direction générale de la cohésion sociale  
Service des politiques d'appui  
Sous-direction de l'enfance et la famille

## 1) Contexte de l'étude

### a) Problématique :

Les jeunes dits « incasables » présentent de multiples difficultés marquées par leur intensité et pouvant tenir à la fois aux fragilités du contexte familial, à des troubles psychologiques ou psychiatriques, à un handicap, à la conduite de pratiques addictives, à un contexte social souvent marqué par une extrême précarité, à des carences éducatives, à des phénomènes d'errance, à un décrochage du système scolaire voire à la commission d'actes de délinquance<sup>1</sup>. Leur situation les situe à la charnière des prises en charge sociale, éducative, judiciaire, médico-sociale et sanitaire.

Ils connaissent, des parcours souvent complexes et instables, ponctués par de nombreuses ruptures, mettant en échec les institutions dans lesquelles ils sont successivement accueillis.

Ainsi, la situation des jeunes « incasables » porte des enjeux majeurs pour eux-mêmes, pour leur environnement et pour les structures qui les accueillent et mettent plus largement en cause la capacité de notre société à les intégrer et à restaurer de la cohésion sociale.

Face à de tels enjeux, la DGCS va piloter une réflexion interministérielle et partenariale à compter d'avril prochain sur la prévention, le repérage, la prise en charge des jeunes « incasables » et l'accompagnement des acteurs et professionnels confrontés à ces jeunes.

**Les travaux de la présente étude alimenteront la réflexion du groupe de travail piloté par la DGCS qui aura pour finalité la formalisation d'une stratégie interministérielle d'intervention en faveur de ces jeunes.**

### b) Données disponibles :

Il existe une abondante littérature sur les « incasables » (analyses de sociologues, mémoires de professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire, témoignages d'acteurs de terrain, etc.), mais celle-ci est éparse, souvent peu chiffrée et s'appuie sur une définition « à géométrie variable » de ce public.

De nombreux rapports évoquent également la situation des incasables, appelant l'attention des pouvoirs publics sur leurs difficultés et proposant, pour certains, des pistes d'action<sup>2</sup>.

Une bibliographie détaillée figure en point 8 de ce document.

## 2) Le périmètre de l'étude

L'étude portera sur :

- **la nature et les caractéristiques du public dit incasable.** Pour une large part, ces jeunes font l'objet d'un suivi dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), mais certains relèvent de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). D'autres sont accueillis dans un institut thérapeutique, éducatif et pédagogiques (ITEP). Toutefois, d'autres ne bénéficient d'aucune prise en charge institutionnelle adaptée et peuvent demeurer dans leur famille ou sont accueillis en centre d'hébergement d'urgence généraliste ou dans des internats éducatifs ou sont à la rue. Cette

---

<sup>1</sup> cf. annexe n°1 : note précisant les caractéristiques du public « incasable »

<sup>2</sup> notamment le rapport d'octobre 2009 de la Cour des comptes, « La protection de l'enfance » (page 81), le rapport du sénateur Jean-Pierre MICHEL, « La PJJ au service de la justice des mineurs » du 18 décembre 2013 (page 88 et suivantes), le rapport du conseiller d'Etat Denis PIVETEAU, « Zéro sans solution : le devoir de permettre un parcours de vie sans rupture du 10 juin 2014, le rapport d'information des sénatrices Michelle MEUNIER et Muguette DINI de juin 2014 sur la protection de l'enfance (page 24) et le projet de rapport de l'IGSJ et de l'IGAS réalisé dans le cadre de la modernisation de l'action publique sur la gouvernance de la protection de l'enfance (page 35 et suivantes)

absence d'accompagnement s'explique parfois par la réticence des familles à accepter les difficultés spécifiques rencontrées par leurs enfants et les modes de prise en charge qui en découlent mais aussi parfois par, le manque de places et de structures adaptées sur leur territoire de vie. Enfin, une partie de ces jeunes est amenée à effectuer des séjours en section psychiatrique.

Même s'ils semblent numériquement faibles<sup>3</sup>, une connaissance précise du public « incasable » apparaît indispensable tant sur le plan quantitatif que qualitatif : nombre pour chaque type de public (jeunes faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance, présentant un handicap psychique, errants), formes de vulnérabilité rencontrées, nature des besoins, parcours...

- **les institutions et les dispositifs intervenant dans le repérage et la prise en charge de ce public.** L'étude identifiera notamment leurs lieux d'hébergement (famille, foyer ASE ou PJJ, MECS, ITEP, « lieux de vie »..) et les différents dispositifs qu'ils fréquentent ou qui les prennent en charge (lieux d'hébergement, de soins, d'éducation...).

- **les modes de financement sollicités** au titre de la protection de l'enfance (ASE, PJJ) et pour une prise en compte, notamment, des besoins éducatifs, des besoins liés à un handicap (ARS), à la santé psychique (CMP, CMPP), en identifiant les actions innovantes d'établissements expérimentaux au sens de l'article L312-1 alinéa 12 du CASF : ces établissements bénéficient d'une triple tarification : conseil général CG (au titre de la protection de l'enfance), ARS (au titre du handicap) et Protection judiciaire de la jeunesse pour assurer une prise en charge plurielle associant soin, protection, éducation, scolarité, accompagnement social et judiciaire, relations familiales dans une unité de temps et de lieu type internat socio-éducatif. Un certain nombre de ces jeunes pouvant être pris en charge par des foyers d'hébergement d'urgence généralistes ou spécialisés pour les jeunes en errance, des crédits du programme 177 peuvent être mobilisés.

### 3) Objectifs de l'étude

L'étude doit fournir un état des lieux détaillé destiné à éclairer les réflexions du groupe de travail. Elle identifiera les pratiques inspirantes, les points de vigilance, les freins et les difficultés. Elle proposera des axes de progrès et des évolutions à envisager.

- **Public concerné** : en complément des données quantitatives, cette étude devra éclairer sur la nature des pathologies rencontrées et apporter des enseignements sur la genèse de la situation « d'incapacité » (début des troubles, contexte familial...).
- **Parcours et articulation des différentes modalités de prises en charge** dont les jeunes ont bénéficié simultanément et successivement. Les modalités de passage vers d'autres dispositifs seront étudiées en étant attentif à l'effet délétère des périodes de rupture de prise en charge (elles-mêmes génératrices d'« incapacité ») ainsi qu'aux modalités de gestion des situations de crise et d'urgence). L'étude devra également prendre en compte les conditions de la sortie des jeunes des structures d'hébergement, dont on sait qu'il s'agit d'une période « à risques » ainsi que leur devenir à plus long terme.
- **Acteurs, dispositifs et institutions concernées** :

---

<sup>3</sup> Bien qu'il soit aujourd'hui difficile d'évaluer le nombre de jeunes concernés, il semble que ceux-ci ne représentent qu'une part infime de la jeunesse actuelle. Une étude de l'observatoire national de l'enfance en danger (ONED) réalisée en juillet 2008 sur deux départements (Val d'Oise et Val-de-Marne) évalue à 80 le nombre de jeunes incasables, soit 2,2% des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance et 0,012% de la population des moins de 20 ans de ces deux départements.

L'étude s'attachera à identifier, notamment dans le cadre du repérage, les rôles des acteurs de première ligne, en particulier en termes de repérage, orientation et prise en charge (Education nationale, MDA, hôpital, secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, missions locales, pôle-emploi, ASE, prévention spécialisée, PJJ...) ainsi que les difficultés auxquelles ils se heurtent.

Elle comportera un recensement des différents modes de prise en charge en faisant un focus sur les plus innovants, elle s'intéressera à leur organisation / fonctionnement et à leur répartition géographique. Elle devra porter une appréciation sur le besoin auquel ces services répondent (en termes de besoins médicaux, sociaux et éducatifs) et sur les réponses apportées (structuration des services, pluri-financements..).

Elle apportera des éléments sur le financement (part respective des différents financeurs) et sur les relations entre les financeurs (conventions signées). Les modalités de financement (« tarification ») seront un élément important. Elle comportera une analyse du modèle économique de ces services.

- **Gouvernance, pilotage, partenariat :**

Une attention particulière sera portée à l'articulation (ou non) des différent(e)s acteurs, politiques publiques et financeurs ainsi qu'au niveau d'inscription des acteurs dans un partenariat, voire dans un réseau au service des situations individuelles et particulières de ces jeunes incasables. A cet égard sera examiné notamment le mode de traitement de ces « cas complexes » et de réponse aux situations de crise/urgence (existence d'une commission ad hoc..).

La gouvernance nationale et locale fera également l'objet d'une analyse approfondie (rôle des ARS dans la mise en œuvre et le suivi des dispositifs, inscription de cette problématique dans des plans de santé et schémas départementaux, notamment de handicap et de protection de l'enfance...).

#### **4) Contenu et méthodologie**

**Les travaux de cette étude se feront en synergie avec ceux du groupe de travail interministériel et partenarial** sur les incasables qui conduit une première réflexion sur la base d'auditions et d'appels à contributions écrites de représentants d'acteurs et de professionnels, d'experts et de chercheurs (pédopsychiatres, médecins, éducateurs, psychologues, chercheurs, sociologues, etc.).

L'étude sera nourrie notamment par les réflexions du groupe de travail précité et elle explorera les volets suivants pour alimenter les travaux du groupe :

- Un premier volet (quantitatif) s'attachera à conduire une enquête exhaustive auprès des différentes institutions confrontées à ce public en particulier les services des Conseils généraux, les ARS, les hôpitaux/maisons des adolescents, l'éducation nationale... recensement des « incasables », parcours, typologie des problématiques avec une attention particulière portée à la différenciation entre les problématiques rencontrées par les filles et par les garçons et cela en fonction de leur âge. Le prestataire préparera un questionnaire qui sera validé par la DGCS.
- Un deuxième volet (qualitatif) consistera à réaliser des monographies permettant d'illustrer les parcours des jeunes incasables en fonction des typologies identifiées, en prenant en compte la genèse de l'« incasabilité ». En capitalisant sur la littérature, il mettra en perspective les dispositifs, d'ores et déjà mis en place par certains territoires, pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes. Un travail d'enquête qualitative sera conduit pour mieux rendre compte de la diversité des dispositifs existants. L'étude devra également identifier les difficultés

de prise en charge, les besoins recensés pour un jeune donné et le niveau de réponse à ces besoins. Il s'attachera à repérer les dispositifs les plus innovants et/ou ceux dont les résultats apparaissent les plus intéressants (en termes d'organisation, de coopération entre institution et d'impact sur la situation des jeunes) et à définir les conditions de duplication de ces dispositifs à d'autres territoires. Concernant ce volet, le prestataire devra travailler en articulation avec les organismes ou associations ayant une expertise dans ce domaine (AIRES, ONED,<sup>4</sup>).

- Un troisième volet (prospectif) dégagera des deux premiers des perspectives pour l'action interministérielle qui prendront en compte les points de vigilance, les obstacles identifiés et s'appuieront sur les comptes-rendus des séances du groupe de travail interministériel ainsi que sur les actions innovantes répondant aux besoins.

## 5) Livrables

Les règles présentées ci-après sont compatibles avec la norme AFNOR ISO 5966 de présentation des rapports scientifiques et techniques.

L'administration mettra à disposition du prestataire les documents susceptibles de faciliter son travail.

### Seront livrés :

- Une note de cadrage méthodologique, comportant notamment une proposition de questionnaire (validé par la DGCS) ;
- Une revue de la littérature
- Un rapport intermédiaire résultant de l'exploitation de la revue de littérature et du questionnaire, fournissant notamment la cartographie du public « incasable », la base de données au format bureautique, l'état des lieux des dispositifs identifiés en matière de prévention, repérage, prise en charge et accompagnement vers l'autonomie des incasables (base de données à laquelle les acteurs locaux devront pouvoir accéder), en 5 exemplaires papier et une version numérique authentifiée : la version remise sera strictement identique à la version papier remise, format PDF, RTF ou HTML, sachant que le format PDF est aujourd'hui privilégié et sera validée par le commanditaire
- Un rapport final en 5 exemplaires papiers et une version numérique authentifiée : la version remise sera strictement identique à la version papier remise, format PDF, RTF ou HTML, sachant que le format PDF est aujourd'hui privilégié et sera validée par le commanditaire

Le rapport final sera accompagné :

- d'une synthèse d'une dizaine de pages reprenant les principales conclusions du rapport ;
- d'un document pouvant servir de support à une présentation orale de l'étude.

### **Présentation normalisée des rapports (intermédiaire et final) :**

STRUCTURE :

- page de couverture ;
- page de titre ;

---

<sup>4</sup> L'ONED est impliqué sur le repérage et la valorisation des bonnes pratiques dans le cadre de l'expérimentation sur l'accompagnement des sortants de l'ASE (mesure 2.5.2. du plan de lutte contre la pauvreté) et une mission sur les pratiques territoriales concernant les incasables pourrait lui être confiée.

- abstract en langue française et anglaise ;
  - table des matières ;
  - éventuellement, glossaire, préface ;
  - introduction, corps du rapport, conclusions et perspectives ;
  - références bibliographiques ;
  - éventuellement, annexes.
- Il doit être paginé.

#### PAGE DE TITRE :

- titre (éventuellement, sous-titre) ;
- intitulé de l'action mentionnée dans le marché, suivi de la date de notification ;
- nom de l'organisme financeur (sigle développé, adresse, téléphone d'entrée dans le service) ;
- nom et prénom de l'auteur physique et/ou nom de l'organisme auteur (sigle, développé, adresse, téléphone) ;
- nom du contractant (s'il est différent de l'organisme auteur) ;
- date du rapport.

#### ABSTRACT :

Il présente, en français et en anglais, les buts, méthodes, résultats, conclusions du rapport sur 2 pages maximum.

### 6) Pilotage

Le groupe de travail interministériel tiendra lieu de comité de suivi. En collaboration avec la DGCS, pour la préparation et l'animation de la présentation, le prestataire le tiendra informé aux étapes clés de sa mission et lui présentera la synthèse des productions.

Le prestataire s'engage à rendre compte périodiquement de l'état d'avancement des travaux. La durée de la prestation est de 7 mois à compter de la notification.

### 7) Calendrier prévisionnel

Cette étude devra être conduite dans une durée maximale de 7 mois. Les principales étapes auxquelles le prestataire devra se conformer sont :

- la remise d'une note de cadrage méthodologique comportant une proposition de questionnaire au plus tard 1 mois après la notification ;
- la remise d'une revue de la littérature au plus tard deux mois après la notification.
- la remise d'un rapport intermédiaire résultant notamment de l'exploitation de la revue de littérature et du questionnaire au plus tard 4 mois après la notification ;
- la remise du rapport final au plus tard 7 mois après la notification.

Les éventuelles modalités de restitution, les auditoires, seront examinés avec le comité de pilotage, à concurrence de deux séances après la livraison du rapport final.

### 8) Bibliographie

#### Ouvrages

BOUYSSIERE-CATUSSE E. RAYNAUD J-P (sous la direction de) Adolescents difficiles : penser et construire des partenariats, Erès 2012

**(Ouvrage disponible au centre de documentation de Montparnasse – Cote QS 08 9.4 ADO)**

BARREYRE J-Y. Eloge de l'insuffisance : les configurations sociales de la vulnérabilité Paris Erès 2014

(Ouvrage disponible au CRDM – Cote QS 02 2 BAR)

WILLAYE, E., MAGEROTTE, G. *Évaluation et intervention auprès des comportements dévifs, déficience intellectuelle et autisme*. 2ème éd. Louvain-La-Neuve : Editions de Boeck, 2014.

## Articles

BAREYRE, J.-Y., FIACRE P. [Parcours et situations de vie des jeunes dits incasables](#) Une dimension nécessaire à la cohérence des interventions Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) Informations sociales 2009/6 - n° 156 pages 80 à 90

BAREYRE, J.-Y., FIACRE P. [Quand le projet fait fuir le sujet](#) Bulletin d'information du CREAI Bourgogne, Mai 2011

Collectif. Troubles psychiques et « comportements-problèmes » dans les ESMS : observer, comprendre, agir. *Cahiers de l'Actif*, juillet-octobre 2012, n° 434 à 437.

(Revue disponible au centre de documentation de Montparnasse)

DARNAUD Y. [Cer et Cef : un travail possible](#) VST-Vie sociale et traitements 2010/4 n°108

DESQUESNES G., PROIA-LELOUEY N. [Le sujet « incasable », entre psychopathologie et limite institutionnelle](#) Sociétés et jeunesses en difficulté n°12 (Automne 2011)

DESQUESNES G., PROIA-LELOUEY, N., DRIEU D. [Analyse des représentations de professionnels impliqués dans deux parcours de sujets dits « incasables »](#) Sociétés et jeunesses en difficulté n°10 (Automne 2010)

DRIEU D., ECKEMAN E., PLAGES M., [Les « jeunes incasables » en protection de l'enfance : l'impensé du genre dans les troubles et prise en charge](#), INTERACÇÕES NO. 25, PP. 27-51 (2013)

DRIEU D., SARABIAN Saeid, PROIA-LELOUEY, N., PLAGES M. DESQUESNES G. Parcours des adolescents vulnérables à la sortie du système de protection de l'enfance – Réflexions sur les différentes violences en jeu et sur les alternatives de prise en charge  
<http://www.cairn.info/revue-psychologie-clinique-2010-2-page-49.htm>

DURNING P. et RONGE J-L [Les « incasables »](#) Journal du droit des jeunes 2008

GERLACH, D. [Troubles du comportement, automutilation, stéréotypies, auto-stimulation : des moyens d'expression à décoder](#). Site du Réseau Lucioles, novembre 2006.

LAMBOY, B. [Pour une prévention précoce du trouble des conduites](#) : une revue. *Devenir*, 2005, vol. 17, n°2, pp. 153-170.

LE BRIS M. Les acteurs : les « incasables » obligent à sortir de la logique institutionnelle ASH n° 2576, 10 octobre 2008 p 39-41

MOISSET P. [Les violences des incasables : signes de parcours de socialisation sous tension](#) Sociétés et jeunesses en difficulté n°10 (Automne 2010)

ROSENCZVEIG J-P. [L'accueil en hôtel des jeunes dans la tradition de l'action sociale](#) condamnée au sur-mesure et à bousculer les murs *Journal du droit des jeunes* n° 333 mars 2014

SELOSSE J. [L'inquiétante étrangeté des incasables](#), *Adolescence* 2007 n° 59 p. 10

TREMINTIN J. Repenser la prise en charge des adolescents incasables – *Lien social* n°881 17/04/2008 ([Revue disponible au centre de documentation de Montparnasse](#))

TREMINTIN J. Quand les ados incasables trouvent leur place *Lien social* n°960 11/02/2010 ([Revue disponible au centre de documentation de Montparnasse](#))

TREMINTIN J. Du sur mesure pour les « incasables » *Lien social* n°1141 15 au 28/05/2014 ([Revue disponible au centre de documentation de Montparnasse](#))

WELNIARZ, B. Troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent. *Perspectives Psy*, 2006, vol. 45, pp. 66-67.

[Accompagnement des adolescents en grande difficulté](#) *Connexions* n° 96, 2011/2

[Les « incasables »...une recherche pour l'ONED](#) *La revue d'action juridique et sociale- journal du droit des jeunes* n°279 nov 2008

## Circulaires

[Circulaire /DGS/DGAS/DHOS/DPJJ 2002/282 du 3 mai 2002](#) relative à la prise en charge concertée des troubles psychiques des enfants et adolescents en grande difficulté

[Circulaire Interministérielle N° DGAS/DGS/3D3C/3D6C/2007/194 du 14 mai 2007](#) relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis.

## Rapports

[L'adolescence en crise](#), Rapport d'information n° 242 (2002-2003) de M. Jean-Louis LORRAIN, fait au nom de la commission des affaires sociales, déposé le 3 avril 2003

Alcimed. [Adaptation des organisations médico-sociales aux enjeux des troubles du comportement sévères](#). Document préparé pour la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Paris : Alcimed, 2012.

BAREYRE, J.-Y., FIACRE, P., JOSEPH, V., et al. [Une souffrance maltraitée - Parcours et situations de vie des jeunes dits incasables](#). Synthèse. Paris : Cédias, 2008. 12 p.

BRONSARD G. [Evaluation en santé mentale chez les adolescents placés : L'épidémiologie à la relance de la pédopsychiatrie dans le champ de l'enfance en danger](#) Thèse de doctorat en Pathologie humaine 2012

BOUTEREAU-TICHET S., JOURDAIN-MENNINGER D., LANNELONGUE C. [Le travail social auprès des jeunes en difficulté dans leur environnement](#) IGAS 2005

CEDIAS – Délégation ANCREAI Île-de-France [Une souffrance maltraitée, parcours et situations de vie des jeunes dits incasables](#). *Rapport réalisé pour l'ONED, le CG 94, le CG 95*



Collectif. [Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent](#). Expertise collective. Paris : Inserm, 2005.

CREAI Rhône-Alpes. [Processus de prévention et de gestion des situations de violences en institutions](#). Caluire : UNIFAF Rhône-Alpes, 2006. 96 p.

La Défenseure des enfants - Rapport thématique 2007 : "[Adolescents en souffrance : plaider pour une véritable prise en charge](#)"

FIACRE, P., PEINTRE, C., BOUQUET-YSOS, C. [Enquête sur les enfants dits sans solution à domicile](#). Synthèse régionale. Paris : Cedias - Creahi Ile de France, 2012. 39 p.

Groupe de Recherche sur les Interventions Éducatives et Sociales : [Des jeunes de 14 à 16 ans « incasables » Itinéraires d'élèves aux marges du collège](#) Rapport réalisé pour l'ONED 2008

GUILLAUME N. [Jeunes et professionnels au bord de la rupture: un risque - Méconnaître le lieu, ne pas reconnaître le lien](#)- Université Paris XII, Val de Marne Diplôme supérieur de travail social

MASSARDIER G. [Institution, lieu de vie, famille d'accueil : quelles solutions de vie pour les « incasables » ?](#), IRFAS session DE juin 98

MICHEL P. [La PJJ au service de la justice des mineurs](#) 2013

Ministère de la santé, Ministère de la justice [Jeunes en grande difficulté : prise en charge concertée des troubles psychiques](#)

PARIS C. [Améliorer l'accompagnement des jeunes en difficultés multiples : l'exemple du foyer de l'enfance des Vosges](#) Mémoire de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique 2009

P.J Copie de la note pour la ministre et les secrétaires d'Etat